

PASS LOISIRS 972

Le temps libre des jeunes

Politique Publique Jeunesse



Quel Type d'activité

Activités sportives, artistiques ou culturelles, pratiquées tout au long de l'année, de façon régulière, sous forme de stage ou pendant les petites ou grandes vacances .

Conditions

Être âgé(e) de 20 ans à 25 ans au dépôt de la demande,
* **inscrit(e) dans un parcours d'insertion** (Pôle emploi, Mission Locale, Rsma, Service Civique...)
* **ou Etudiant (e)**

Disposer de ressources inférieures à **600€**/ mois.

Montant

Prise en charge Caf pour une aide par an.
95% des Frais engagés (adhésion, activité, équipement) dans la limite de 250€ .

Démarches

S'inscrire auprès de l'association qui propose l'activité choisie.
La structure partenaire transmet les demandes à la Caf qui examine le droit du jeune

